



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt-septième session

28 septembre - 2 octobre 2020

Proposition relative à une Journée internationale de la santé des végétaux

Résumé

La protection phytosanitaire contre les organismes nuisibles et les maladies des végétaux est un facteur clé de toute stratégie visant à éliminer la faim et la pauvreté dans les zones rurales. Quand ils sont introduits dans de nouveaux écosystèmes, ces organismes nuisibles et ces maladies ont souvent des effets dévastateurs sur la sécurité alimentaire et l'environnement. Dans le monde entier, les services de protection phytosanitaire sont confrontés à une hausse des risques liés aux organismes nuisibles dans un contexte marqué par le changement climatique et la diminution des ressources. Chaque année, les organismes nuisibles et les maladies des végétaux occasionnent des pertes pouvant aller jusqu'à 40 pour cent des cultures destinées à l'alimentation au niveau mondial, provoquant des pertes commerciales en produits agricoles qui représentent plus de 220 milliards d'USD. De plus, la santé et la productivité des cultures destinées à la consommation humaine dépendent d'autres facteurs tels que le changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité, la santé des sols et des semences ainsi que la qualité des eaux.

Il est primordial de promouvoir et de préserver la santé des végétaux sur toute la planète afin d'assurer la sécurité alimentaire et, *in fine*, de concrétiser le droit à une nourriture adéquate, entre autres objectifs. L'alimentation et l'agriculture sont des enjeux clés pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans ce contexte, les politiques et mesures en faveur de la santé des végétaux sont essentielles à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), en particulier ceux qui concernent l'élimination de la faim et de la malnutrition, ainsi que la réduction de la pauvreté et des menaces qui pèsent sur l'environnement.

Le Gouvernement zambien, secondé par la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), organe d'application de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), et le Comité directeur international de l'Année internationale de la santé des végétaux, a proposé l'instauration d'une Journée internationale de la santé des végétaux dans le prolongement des efforts menés tout au long de l'Année internationale en 2020, en particulier afin de continuer à mieux faire connaître l'importance et les retombées de la santé des végétaux sur des enjeux mondiaux comme la faim, la pauvreté et les menaces pour l'environnement et le développement économique.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- examiner la proposition du Gouvernement zambien tendant à ce que le système des Nations Unies déclare le 12 mai Journée internationale de la santé des végétaux, et à fournir les orientations nécessaires;

- approuver le projet de résolution de la Conférence figurant à l'annexe A, et à le soumettre au Conseil de la FAO à sa cent soixante-cinquième session (décembre 2020), pour approbation, et à la Conférence de la FAO à sa quarante-deuxième session (juillet 2021), pour adoption.

Pour toute question concernant le contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Jingyuan Xia
Secrétaire de la Convention internationale pour la protection des végétaux
Tél.: +39 06 570 53806

I. Informations générales

1. Depuis le début du millénaire, la valeur des échanges internationaux de produits agricoles a triplé¹ et cette croissance devrait se poursuivre. Le commerce international des produits agricoles et les conséquences du changement climatique ont considérablement aggravé les risques d'introduction d'organismes nuisibles sur de nouveaux territoires. Les nouvelles voies d'introduction et la perturbation des écosystèmes fournissent les conditions idéales pour de futures épidémies de grande envergure chez les végétaux.
2. La protection phytosanitaire contre les organismes nuisibles et les maladies est un facteur clé de toute stratégie visant à éliminer la faim et la pauvreté dans les zones rurales. La productivité des cultures destinées à la consommation humaine est de plus en plus menacée par l'incidence accrue des organismes nuisibles et des maladies, dont l'introduction dans de nouveaux écosystèmes peut avoir des effets dévastateurs sur la sécurité alimentaire et sur l'environnement. Les espèces allochtones envahissantes, comme certains organismes nuisibles à des végétaux, comptent d'ailleurs parmi les cinq principaux facteurs de réduction de la biodiversité².
3. La santé des végétaux est de plus en plus menacée. Le changement climatique et les activités humaines ont modifié les écosystèmes en réduisant la biodiversité tout en créant de nouvelles niches propices aux organismes nuisibles et aux maladies. Parallèlement, les voyages et les échanges internationaux accélèrent rapidement la dissémination mondiale des organismes nuisibles et des maladies, avec à la clé d'immenses préjudices pour l'environnement et les végétaux autochtones. En termes d'efficacité par rapport aux coûts, chez les végétaux comme chez l'homme, il est beaucoup plus avantageux de lutter contre l'introduction et la dissémination d'organismes nuisibles et de maladies que de gérer les flambées dans l'urgence.
4. Une fois établis, les organismes nuisibles et les maladies des végétaux sont souvent impossibles à éradiquer, et leur gestion mobilise beaucoup de temps et d'argent. La prévention est cruciale pour éviter qu'ils aient des répercussions dévastatrices sur l'agriculture, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire. La mise en œuvre de mesures préventives cohérentes aurait des effets positifs sur l'offre et l'accès à une nourriture adéquate.
5. Parallèlement à l'accroissement des risques phytosanitaires, on note un recul parfois important des efforts nationaux de lutte contre ces risques, avec une baisse des ressources engagées pour la protection phytosanitaire. On constate en particulier un déclin au niveau national de la recherche sur la santé des végétaux et des services taxonomiques et diagnostiques. Alors que leurs ressources s'amenuisent, les services de protection phytosanitaire du monde entier sont confrontés aux risques toujours croissants liés aux organismes nuisibles. Chaque année, les organismes nuisibles et les maladies des végétaux occasionnent des pertes pouvant aller jusqu'à 40 pour cent des cultures alimentaires mondiales, entraînant des pertes commerciales en produits agricoles qui représentent plus de 220 milliards d'USD. Ils privent de nourriture des millions de personnes et peuvent avoir des répercussions négatives sur les moyens de subsistance, les sources de revenus des communautés rurales pauvres et les économies nationales.
6. Afin de mieux faire connaître l'importance et les répercussions de la santé des végétaux sur des enjeux mondiaux comme la faim, la pauvreté et les menaces pour l'environnement et le développement économique, le Gouvernement finlandais a joué un rôle moteur dans la promotion de l'Année internationale de la santé des végétaux (2020) qui avait été proclamée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2018.
7. C'est la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), organe directeur de la CIPV, qui a lancé ce processus en adoptant la proposition d'Année internationale de la santé des végétaux lors de sa dixième session en 2015. En avril 2017, la CMP réunie en douzième session a en outre adopté les

¹ FAO. *La situation des marchés des produits agricoles 2018*: <http://www.fao.org/3/I9542FR/i9542fr.pdf>.

² IPBES. *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services*: <https://ipbes.net/global-assessment>.

produits et les résultantes de l'Année internationale, notamment la proclamation du 6 décembre comme Journée internationale de la santé des végétaux³.

8. En décembre 2019, le Bureau de la CMP a approuvé le lancement du processus de proclamation de la Journée internationale de la santé des végétaux, y voyant l'un des principaux prolongements de l'Année internationale.

9. En janvier 2020, le Comité directeur international de l'Année internationale de la santé des végétaux s'est fait l'écho de cette vision, approuvant à son tour l'instauration de la Journée internationale.

A. La Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)

10. La Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)⁴ est une convention internationale établie en 1951 afin d'encadrer les questions liées à la santé des végétaux. Elle a pour objectif de protéger les ressources végétales mondiales contre les organismes nuisibles et les maladies en favorisant une action coordonnée et efficace pour en prévenir l'introduction et la dissémination. La CIPV est, avec la Commission du Codex Alimentarius et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), l'un des organismes internationaux normatifs («les trois organisations sœurs») reconnus dans le cadre de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (l'Accord SPS) de l'Organisation mondiale du commerce. La Commission des mesures phytosanitaires, organe d'application de la CIPV, relève de l'Article XIV de l'Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La CMP est l'organe placé sous l'égide de la FAO qui compte le plus de membres –184 Parties contractantes –, ce qui témoigne de l'importance que les Membres de la FAO lui accordent.

11. En avril 2018, la Commission des mesures phytosanitaires, à sa treizième session⁵, est convenue unanimement que les travaux de la CIPV étaient essentiels aux activités de la FAO et a souligné que la santé des végétaux était indispensable à la sécurité alimentaire et que, sans végétaux, il n'y aurait pas de vie sur terre.

12. Le Conseil de la FAO, à sa cent cinquante-neuvième session, en juin 2018, a donc appelé la FAO à «adapter les activités, s'il y a lieu, de telle sorte que les résultats puissent contribuer davantage à l'accomplissement des objectifs de développement durable (ODD)». Le Conseil a également «souligné l'importance des activités d'établissement de normes internationales menées dans le cadre de la CIPV et a souligné qu'il fallait un mécanisme de financement durable des travaux et activités de la FAO en rapport avec les avis scientifiques relatifs à la sécurité sanitaire des aliments»⁶.

13. Préoccupée par les difficultés de financement rencontrées par les organisations régionales et nationales de la protection des végétaux et le Secrétariat de la CIPV malgré l'ampleur croissante des questions phytosanitaires, la communauté de la CIPV a été en première ligne de la proclamation de l'Année internationale de la santé des végétaux et s'est clairement engagée en faveur de la Journée internationale de la santé des végétaux, de concert avec les partenaires concernés.

14. Les végétaux assurent plus de 80 pour cent de l'alimentation humaine. Leur rôle est essentiel à la sécurité alimentaire et à la nutrition, pour que chacun de nous puisse accéder en permanence à des aliments sains, nutritifs, en quantité suffisante et à des prix abordables et vivre activement en bonne santé. Les organismes nuisibles et les maladies menacent la sécurité alimentaire car ils peuvent nuire aux cultures et réduire ainsi la quantité de nourriture disponible et l'accès aux aliments, qui s'en

³ https://www.ippc.int/static/media/files/publication/fr/2017/09/CPM_12_REPORT_withISPMS_French-2017-08-02.pdf.

⁴ <https://www.ippc.int/fr/core-activities/governance/convention-text/>.

⁵ Rapport de la treizième session de la CMP:

https://www.ippc.int/static/media/files/publication/fr/2018/08/MX167_CPM_2018_fr_REV10aug18.pdf.

⁶ Rapport de la cent cinquante-neuvième session du Conseil de la FAO:

http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/bodies/CL_159/CL159_Report/MX075_CL_159_REP_fr.pdf

trouvent renchérissés. Ils peuvent aussi affecter les qualités organoleptiques des aliments et ainsi faire évoluer les préférences alimentaires traditionnelles des populations.

15. Compte tenu de l'ampleur grandissante du commerce international et du changement climatique, les organismes nuisibles et les maladies des végétaux menacent plus que jamais la sécurité alimentaire, dans la mesure où les échanges internationaux se traduisent par des déplacements accrus d'organismes nuisibles hors de leur environnement d'origine, et l'évolution du climat crée des conditions favorables aux maladies et aux ravageurs. Chaque année, les organismes nuisibles et les maladies des végétaux occasionnent des pertes pouvant aller jusqu'à 40 pour cent des cultures alimentaires mondiales.

16. Le droit de chacun à une nourriture adéquate est reconnu par divers instruments juridiques internationaux, néanmoins c'est le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels qui l'aborde le plus spécifiquement⁷. Il est primordial de promouvoir et préserver la santé des végétaux sur toute la planète afin d'assurer la sécurité alimentaire et, *in fine*, de concrétiser le droit à une nourriture adéquate, entre autres objectifs.

17. Préserver la santé des végétaux au moyen de mesures ciblées, sur mesure et multilatérales permet d'instaurer et de préserver la sécurité alimentaire et une bonne nutrition, contribuant ainsi à concrétiser le droit à une nourriture adéquate. La proclamation d'une Journée internationale de la santé des végétaux viendrait appuyer les efforts consentis par la communauté mondiale pour garantir la sécurité alimentaire et défendre le droit à une nourriture adéquate.

B. Santé des végétaux et protection de l'environnement

18. La santé des végétaux contribue de multiples manières à la protection de l'environnement et de la biodiversité, et va de pair avec la santé de l'environnement.

19. Les espèces allochtones envahissantes, notamment celles qui nuisent aux végétaux, figurent parmi les cinq principaux facteurs de réduction de la biodiversité⁸. Il reste beaucoup à faire, en application du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, pour suivre, combattre et éradiquer les principaux organismes envahissants tout en trouvant les moyens d'en prévenir l'introduction et la dissémination.

20. La mise en œuvre des normes et des politiques reconnues à l'échelle mondiale, notamment les normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et les recommandations de la CMP adoptées dans le cadre de la CIPV, contribue à limiter autant que possible les menaces que font peser les organismes nuisibles et les maladies sur l'environnement ainsi que les efforts de gestion de ces risques.

21. L'un des principaux messages proposés pour la Journée internationale de la santé des végétaux serait de promouvoir les normes, politiques et pratiques agricoles durables reconnues au plan mondial.

C. Santé des végétaux et facilitation du commerce

22. Dans le système mondialisé qui est le nôtre, le commerce est un facteur du développement économique. Pour soutenir leurs économies, nombre de pays doivent échanger d'importantes quantités de végétaux et de produits végétaux, notamment des céréales, des fruits et des légumes ou du bois. Or, les échanges sont susceptibles d'introduire et disséminer des organismes nuisibles et des maladies des végétaux et constituent ainsi une menace pour les ressources végétales, les cultures, la biodiversité et la production forestière. C'est pourquoi il convient de faciliter des échanges exempts de risques en

⁷ http://www.fao.org/fileadmin/templates/righttofood/documents/RTF_publications/FR/General_Comment_12_FR.pdf.

⁸ IPBES Global Assessment: <https://ipbes.net/global-assessment>.

prévenant la dissémination de ces organismes nuisibles et maladies et en éliminant les obstacles au commerce injustifiables.

23. La facilitation du commerce repose largement sur la mise en œuvre de la CIPV et de ses NIMP, qui offrent aux pays des orientations harmonisées mondialement pour gérer les risques liés aux organismes nuisibles et garantissent ainsi efficacement le commerce sans risque des végétaux et des produits agricoles tout en aidant les pays de tout niveau de développement à accéder à de nouveaux marchés. Afin de réduire les risques de dissémination d'organismes nuisibles et de maladies, il est souvent exigé que les envois de végétaux soient accompagnés de certificats phytosanitaires imprimés délivrés par les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) du pays exportateur et attestant que la marchandise est conforme aux exigences du pays importateur.

24. Cela étant, le commerce évolue et la CIPV doit s'y adapter. C'est la raison pour laquelle la CMP a adopté, en 2014, l'Appendice 1 de la NIMP 12 (*Certification électronique, renseignements sur les systèmes XML et les mécanismes d'échange de données normalisés*), franchissant là une étape cruciale vers l'harmonisation mondiale des dispositifs de certification électronique. L'outil ePhyto de la CIPV joue le même rôle que les certificats imprimés à l'ancienne. Néanmoins, le recours à une technologie électronique sans papier pour communiquer des certificats facilitera encore plus le commerce, en particulier dans les pays en développement bénéficiaires. Un des grands messages de la Journée internationale de la santé des végétaux proposée serait la nécessité d'accentuer et de promouvoir la facilitation d'un commerce sans risque au moyen notamment de l'outil ePhyto de la CIPV.

D. Santé des végétaux et changement climatique

25. La production végétale, les forêts et les autres écosystèmes sont lourdement influencés par le climat: le rayonnement solaire, la température et les précipitations sont les principaux facteurs non anthropiques qui jouent sur la santé des végétaux. Ces facteurs climatiques non liés à l'activité humaine déterminent le cycle biologique des organismes nuisibles et des maladies des végétaux, notamment leurs caractéristiques épidémiologiques et leur dissémination. On peut prévoir que le réchauffement et les changements extrêmes auront un effet sur l'incidence et la répartition de ces ennemis des végétaux. Le changement climatique anthropique se double d'interactions entre le commerce, les réseaux de transport et des dynamiques démographiques liées au climat.

26. L'atténuation des effets du changement climatique sur la santé des végétaux sera un défi majeur pour les ONPV et les organisations internationales concernées. Les deux prochaines décennies seront le théâtre d'évolutions des systèmes de production et d'échange des aliments qui se répercuteront sur la santé des végétaux, et l'on observera par exemple que le changement climatique modifie l'épidémiologie de certains organismes nuisibles ou entraîne une expansion fréquente de leurs aires de répartition. En émergeront de nouveaux défis sur le plan phytosanitaire, qu'il s'agisse d'analyser les risques, d'assurer la surveillance et le suivi ou de prendre des mesures adaptées. Les organismes nuisibles et les maladies risquent de s'adapter au changement climatique et de faire ainsi peser de nouvelles menaces sur des cultures de base d'importance majeure. Il importe donc de prévoir, de prévenir et d'atténuer les effets du changement climatique sur la santé des végétaux.

27. Il est nécessaire d'évaluer l'incidence du changement climatique sur la santé des végétaux et de l'expliquer au grand public tout comme aux responsables politiques, et d'examiner les enjeux de la politique commerciale internationale à la lumière du changement climatique: ces enjeux figurent parmi les principales justifications de l'instauration d'une Journée internationale de la santé des végétaux.

II. Pourquoi proclamer une Journée internationale de la santé des végétaux

28. Compte tenu des considérations précédentes et du rôle de la santé des végétaux dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier des ODD 1, 2, 8, 12, 13, 15 et 17, la communauté de la CIPV a décidé de poursuivre ses efforts en faveur du principal objectif de l'Année internationale de la santé des végétaux: mieux faire connaître l'importance et les répercussions de la santé des végétaux sur des enjeux mondiaux comme la faim, la pauvreté et les menaces sur l'environnement et le développement économique. À cette fin, elle est convenue de proclamer une Journée internationale de la santé des végétaux, conformément à la décision de la douzième session de la CMP (2017) récemment approuvée par le Bureau de la CMP et le Comité directeur international de l'Année internationale de la santé des végétaux.

III. Mécanismes de mise en œuvre

29. La Journée internationale de la santé des végétaux sera mise en œuvre par les Membres de la FAO avec l'appui du Secrétariat de la CIPV et en concertation avec les divisions techniques, les centres et les bureaux spécialisés de la FAO qui sont concernés, en partenariat avec les organisations nationales et régionales de la protection des végétaux. La CMP et ses partenaires joueront un rôle central dans la facilitation et la mise en œuvre des objectifs proposés pour la Journée internationale. Chaque année, les secteurs scientifique, technologique, académique, industriel ainsi que les exploitants agricoles et les organisations internationales auront tous un rôle important à jouer dans la célébration de la Journée internationale, autour de différents thèmes.

30. Cette Journée internationale serait organisée grâce aux ressources extrabudgétaires mobilisées au moyen du Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV et aux contributions en nature des partenaires pertinents.

Annexe A

Projet de résolution de la Conférence

Prenant acte du fait que la CMP, à sa douzième session (2017), a approuvé la proclamation d'une Journée internationale de la santé des végétaux comme l'un des principaux aboutissements de l'Année internationale de la santé des végétaux, et que le Comité directeur international de l'Année internationale l'a également entérinée,

Notant que des végétaux en bonne santé constituent la base de toute vie sur terre, des fonctions des écosystèmes, de la sécurité alimentaire et de la nutrition,

Constatant que la santé des végétaux est fondamentale pour une intensification durable de l'agriculture, laquelle est nécessaire pour nourrir une population mondiale croissante,

Reconnaissant que les végétaux représentent plus de 80 pour cent de notre alimentation,

Affirmant que la santé des végétaux est essentielle pour faire face aux pressions que représente une population en expansion et qu'il est extrêmement important d'œuvrer à la promotion de la santé des végétaux, afin que la communauté internationale soit en mesure de garantir des ressources végétales pour assurer la sécurité alimentaire mondiale sur la base d'écosystèmes stables et durables,

Constatant que la préservation de la santé des végétaux permet de protéger l'environnement, les forêts et la biodiversité contre les organismes nuisibles et les maladies des végétaux et qu'elle contribue aux efforts visant à réduire la faim, la malnutrition et la pauvreté,

Rappelant qu'il est nécessaire et urgent de susciter une prise de conscience et de promouvoir et de faciliter une action en matière de gestion phytosanitaire afin de concrétiser les objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies pour 2030,

Persuadée qu'une Journée internationale de la santé des végétaux permettrait de mettre en place une plateforme et d'encourager les interventions destinées à promouvoir et à mettre en œuvre des activités en faveur de la préservation et de la pérennité des ressources végétales mondiales, ainsi que de susciter une prise de conscience quant à l'importance que revêt la santé des végétaux au regard de problèmes d'envergure mondiale, y compris la faim, la pauvreté et les menaces qui pèsent sur l'environnement,

Affirmant qu'il est urgent de sensibiliser sans relâche le public quant à l'importance de la santé des végétaux pour la sécurité alimentaire, le droit à une nourriture adéquate et les fonctions des écosystèmes,

Reconnaissant l'importance cruciale des végétaux sains sur le développement agricole, la biodiversité, la sécurité alimentaire et la nutrition, le Comité a lancé un appel en faveur d'une collaboration internationale forte, notamment grâce à la coopération Sud-Sud et à l'harmonisation des normes et à l'établissement de nouvelles normes,

Soulignant que les dépenses supplémentaires découlant de la célébration de la Journée internationale de la santé des végétaux doivent être couvertes grâce à des contributions volontaires, y compris des fonds du secteur privé,

Demande au Directeur général de transmettre la présente résolution au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies afin que l'Assemblée générale des Nations Unies examine s'il convient de proclamer le 12 mai Journée internationale de la santé des végétaux.